











# **Convention cadre inter-établissements**

### Entre

L'Université d'architecture de Hanoï ci-après dénommée « HAU » représentée par le recteur Prof. Lê Quân

Et

Et l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, ci-après dénommée « ENSAP Bordeaux », représentée par la directrice Camille Zvenigorodsky ;

Et

L'école nationale supérieure d'architecture de Normandie, ci-après dénommée « ENSA Normandie », représentée par le directeur par intérim Fabien Sottiez ;

Et

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, ci-après dénommée « ENSA Paris-Belleville », représentée par le directeur Monsieur François Brouat ;

Et

L'école nationale supérieure d'architecture de Toulouse, ci-après dénommée « ENSA Toulouse », représentée par le directeur Pierre Fernandez.

Conjointement désignées ci-après « les établissements signataires » ;

# F72 02

# Préambule : rappel historique de la coopération

Depuis 1992, les partenariats avec l'Université d'architecture de Hanoï ont été très actifs et ont permis de mettre en place avec le soutien du Ministère de la Culture et de l'Agence Universitaire de la Francophonie :

- Le DPEA « Projet urbain patrimoine et développement durable » co-signé par l'ENSA Toulouse et l'HAU;
- le DSA « Architecture et Projets urbains » de l'ENSA Paris-Belleville co-organisé à Hanoï par l'HAU;
- la « filière Architecture et Paysage », co-diplôme de l'HAU et de l'ENSA Normandie et par l'HAU ;
- Une formation doctorale en co-tutelle coordonnée par l'HAU et l'ENSAP Bordeaux, impliquant les ENSA de Normandie, Paris-Belleville et Toulouse.

Ainsi en quelques années, l'investissement des enseignants et des écoles d'architecture et de paysage s'est traduit par une offre ARCHITECTURE/PAYSAGE/PATRIMOINE/VILLE/TERRITOIRE, visant au rayonnement de la francophonie et de la culture française, à l'échelle de l'ASEAN.

Après ces années de collaboration fructueuse, au fil des expériences réalisées, fortes des héritages et des évaluations (internes et externes, enseignantes et étudiantes), un accord de consortium a été signé pour le développement d'une filière francophone au Vietnam le 29 juin 2016<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, les établissements signataires souhaitent poursuivre cet engagement par la mise en place de formations francophones délocalisées de type Licence/Master/Doctorat à Hanoï.

## Art. 1: Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités et engagements de chacun des établissements signataires dans l'objectif de proposer une formation francophone délocalisée à Hanoï sur le schéma européen « Licence-Master-Doctorat » (LMD). Elle vise à exposer les conditions de sa mise en œuvre, notamment par la coordination des actions, le respect de l'équilibre entre partenaires et la répartition des moyens investis comme des bénéfices recueillis.

1Pour porter conjointement ces collaborations avec l'Université d'architecture de Hanoi, les ENSA/P de Bordeaux, de Normandie et de Toulouse ont signé un accord de consortium en date du 29 mars 2016 leur permettant d'agir de façon solidaire tout au long du cursus, de la formation initiale à la formation doctorale. Concernant la formation doctorale en cotutelle, cet accord de consortium a été complété par une convention inter-établissement en date du 29 juin 2016 co-signée par L'HAU, les ENSA/P de Bordeaux, de Normandie, de Paris-Belleville et de Toulouse.

1 0 CZ

### Art. 2 Cadre institutionnel

Les établissements signataires agissent en cohérence avec les orientations de leurs Ministères de tutelle. Ils inscrivent leurs actions en lien avec celles du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, de l'ambassade de France à Hanoï, et avec l'Agence Universitaire de la Francophonie, qui soutiennent ces actions.

## Art. 3: Engagements des parties

Les établissements signataires s'engagent à :

- Porter le rayonnement de la francophonie et de la culture française à l'échelle de l'ASEAN et le rayonnement de la culture de l'Asie du sud-est, et du Vietnam en particulier en Europe et en France,
- Consolider la culture architecturale, urbaine et paysagère en Asie du Sud-Est, au Vietnam et en France,
- Répondre de manière innovante aux défis auxquels l'architecture, le paysage, l'urbanisme se trouvent confrontés aujourd'hui,
- Déployer des synergies scientifiques et professionnelles,
- Favoriser les mobilités enseignantes et étudiantes,
- Contribuer à l'évolution des professions et des débouchés reposant sur une diplomation européenne.

Les établissements signataires s'engagent à construire ensemble le programme francophone délocalisé de type LMD.

L'HAU et l'ENSA Normandie coordonnent le 1er cyle conduisant au DEEA dont le programme pédagogique conforme à celui évalué par le Hcéres sera détaillé dans l'avenant correspondant au 1er cycle ;

L'HAU et l'ENSA Toulouse coordonnent le second cycle conduisant au DEA dont le programme pédagogique conforme à celui évalué par le Hcéres sera détaillé dans l'avenant correspondant au 2ème cycle.

L'HAU et l'ENSAP Bordeaux coordonnent le troisième cycle conduisant à des thèses en cotutelle internationale, en étroite collaboration avec les ENSA de Normandie, de Toulouse et de Paris-Belleville.

Les étudiants sont respectivement inscrits à l'HAU et dans chaque école référente en fonction de la formation suivie.

La formation délocalisée s'effectuera essentiellement sur le site de l'Université d'architecture de Hanoï.

# 3 CZ

Les établissements signataires s'engagent à assurer les moyens humains, financiers et logistiques relatifs aux formations précitées. Les conditions de la mise en œuvre et notamment les calendriers sont définies par avenants annexés à la présente convention.

### Art. 4: Diplômes

La formation s'inscrit en conformité avec le code de l'Éducation, le décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture, le décret n° 2014-1400 du 24 novembre 2014 portant création du diplôme d'Etat de paysagiste et le Répertoire National des Certifications Professionnelles (français).

Les ENSA délivrent le diplôme correspondant à chaque cycle d'enseignement qu'elles coordonnent :

- L'ENSA Normandie délivre le diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant grade de licence,
- L'ENSA Toulouse délivre le diplôme d'État en architecture (DEA) conférant grade de master.
- Les diplômes de doctorat sont délivrés par une école doctorale listée en annexe conjointement avec les ENSA/P de Bordeaux, de Normandie, de Toulouse, de Paris-Belleville et l'HAU.

Des avenants détaillant les modalités d'organisation de ces différents cycles seront annexés à la présente convention

#### Art. 5: Gouvernance

La structure de gouvernance est construite par les établissements signataires et repose sur les instances suivantes :

## Le comité de pilotage

Il est composé des directeurs des ENSAP, du recteur de l'HAU, du coordinateur vietnamien et du coordinateur français des formations francophones délocalisées.

Il se réunit une fois par an.

Il définit les grandes orientations et les valide après avis du comité scientifique de suivi.

# Le comité scientifique de suivi

Il est composé des enseignants coordinateurs de chaque cycle et des coordinateurs vietnamiens et français des formations francophones délocalisées. Des chercheurs et des professionnels peuvent être associés aux travaux du conseil scientifique de suivi.

Il se réunira deux fois par an en début de semestre pour assurer la cohérence des cursus mis en place.

FIN OR

Les coordonnateurs vietnamiens et français de chaque cycle organisent des réunions de cycle avec les référents de chaque école au moins deux fois par an notamment pour le docatorat.

### Art. 6: Communication

Par cet accord, les établissements signataires assurent l'information et la communication de toutes les actions portées dans ce cadre,

Les établissements signataires s'engagent à élaborer, diffuser des supports de communication présentant l'offre globale de formation LMD délocalisée francophone à l'international.

### Art. 7: Financement

Les signataires s'engagent à participer au financement de la formation francophone LMD délocalisée a Hanoï de façon négociée entre eux, par apport sur moyens propres et par la recherche de recettes, de subventions et de mécénat.

### Art. 8 : Durée de la convention

Le présent accord est signé pour une durée de 4 ans renouvelable.

Tout signataire peut en sortir par simple courrier à l'attention des autres signataires, sous réserve d'une discussion préalable en comité de pilotage visant à prendre en compte les conséquences de ce retrait et notamment au regard des aides et financements obtenus et des engagements pris dans la mise en œuvre des actions de coopération.

of Fix

# Fait à Paris le 12 novembre 2018

TRUÒNG C DALHOY Z O KIẾN TRÚC Z

Le Quan

Recteur

HAU

OZ.

Camille Zvenigorodsky, chitectur

Directrice

**ENSAP Bordeaux** 

furs

Fabien Sottiez

Directeur par intérim

ENSA Mormandie

27 rue
Lucien Fromage
76:60 DARNETAL
DIRECTION
OJE \* BIONYMAN

Pierre Fernandez

Directeur

**ENSA Toulouse** 

François Brouat
Directeur
ENSA Paris-Belleville

60 boulevard de la Villette 75019 Paris

supérieure

aris-Bellev

En présence de Corinne Langlois, sous directrice à l'architecture, à la qualité de la construction et du cadre de vie au ministère de la Culture.

Corinne LANGLOIS

Sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie